Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260120-DELIB20260107-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement : DINAN
Canton : LANVALLAY

Commune de LES CHAMPS-GÉRAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Caroline HAYCOX, Pascal L'HERMITTE, Frédéric BEAUCHAMP, Brigitte PETITPAS, Christophe PACE, Virginie HENNOTE, Anne THIBAULT, Cédric GORIN
Absents excusés : Isabelle RICHEUX, Frédéric PERON, Marie MALLET, Céline BUCAILLE
Pouvoir :
Secrétaire de séance : Frédéric BEAUCHAMP

Nombre de conseillers : en exercice : 14 présents : 10 votants : 10

OBJET

Demande de participation 2026 aux frais de fonctionnement « École Diwan Bro Ar Renk »
Délibération n° 2026-01-07

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un enfant de la commune est scolarisé en classe de CP (2025-2026) à l'école Diwan Bro Ar Renk de Dinan qui demande une participation financière pour les frais de scolarité.
En application de l'article L.442-5-21 du code de l'éducation, la commune ne disposant pas d'enseignement du breton dans son école publique primaire, a l'obligation de contribuer aux frais de scolarité pour les élèves accueillis à l'école Diwan de Dinan.
Au titre du principe de la parité, la participation pour un élève du privé ne doit pas excéder le coût en secteur public pour le même niveau d'enseignement, classe maternelle dans le cas présent.
Le coût moyen départemental par élève en classe élémentaire est de 570.00€ pour la période 2025-2027.

Décision :
Avec 3 votes contre (Anne THIBAULT, Caroline HAYCOX, Pascal L'HERMITTE), 3 abstentions (Frédéric BEAUCHAMP, Cédric GORIN, Brigitte PETITPAS) et 4 votes pour, l'assemblée délibérante valide le versement de la subvention de 570.00€ à l'école Diwan de Dinan.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire,
Frédéric BEAUCHAMP

Le Maire,
Sandrine JUHEL

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 14/01/2026

MAIRIE LES CHAMPS-GÉRAUX (Côtes-d'Armor)